

Le Maire de CHATELAUDREN-PLOUAGAT,
Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (articles L 2213-1 et suivants),
Vu le Code Pénal,
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 approuvant la 8^{ème} partie du livre I de l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière (signalisation temporaire),
Vu la demande en date du 07/08/2024 par laquelle **l'entreprise ABD DEMECO, résidant 19 rue du 19 mars 1962 – 71000 SANCE** sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public sur 3 places de stationnements devant le 45 rue Pasteur **pour y stationner un camion afin d'effectuer l'emménagement de Mme SOUCILLE Laetitia.**

Considérant que le Maire doit assurer, sur le territoire communal, la coordination des occupations du domaine public intéressant la voirie, sol et sous-sol des voies publiques et leurs dépendances,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'entreprise ABD DEMECO, est autorisée à stationner un véhicule porteur sur 3 places de stationnement devant le 45 rue Pasteur le Mercredi 21 août 2024.

ARTICLE 2 : SECURITE ET SIGNALISATION

L'entreprise ABD DEMECO sera responsable de la mise en place, du maintien de la signalisation temporaire ainsi que de la sécurité des piétons, pendant toute la durée de l'opération.

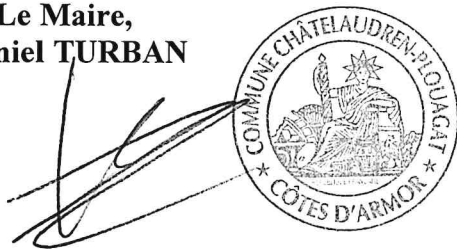
Une ampliation du présent arrêté devra être affichée sur les lieux.

ARTICLE 3 : Cet arrêté municipal suspend temporairement les dispositions antérieures contraires.

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire et Monsieur le Commandant de Gendarmerie de CHATELAUDREN-PLOUAGAT sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant de Gendarmerie, le SDIS, la caserne des sapeurs-pompiers de Châtelaudren – Plélo et à **L'entreprise ABD DEMECO.**

Fait à Châtelaudren-Plouagat, le 20/08/2024

P°/Le Maire,
Daniel TURBAN



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal features a central emblem with a star and a figure, surrounded by the text 'COMMUNE CHATELAUDREN-PLOUAGAT' at the top and 'CÔTES D'ARMOR' at the bottom, separated by two small stars.